



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## DÉLIBÉRATION N° 12-2020

### Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 230'000,- pour la réfection de tronçons routiers

Vu le projet de stabilisation du chemin des Sables pour un montant de Fr. 140'400.-,

Vu le projet de stabilisation de la route des Allues depuis l'intersection avec le chemin des Sables jusqu'à l'intersection avec le chemin du Vanoef, ainsi que le projet de stabilisation du haut du chemin du Vanoef, pour un montant de Fr. 49'800.-,

Vu les frais relatifs aux grilles et cunettes ainsi qu'aux honoraires d'ingénieur pour un montant de Fr. 28'850.-,

Vu le montant de Fr. 10'950.- pour divers et imprévus,

Vu les offres de Creastab et du Bureau d'ingénieurs civils Gilbert Privet pour un coût global des travaux estimé à Fr. 230'000.-,

Vu le rapport de la commission aménagements et travaux du 30 novembre 2020,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le mardi 15 décembre 2020,

### **D É C I D E (à la majorité simple)**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (sur 11 présents),

1. De procéder à la stabilisation du chemin des Sables,
2. De procéder à la stabilisation de la route des Allues depuis l'intersection avec le chemin des Sables jusqu'à l'intersection avec le chemin du Vanoef, ainsi qu'à la stabilisation du haut du chemin du Vanoef,
3. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit d'engagement de Fr. 230'000.-,
4. De financer cette dépense par les fonds propres de la commune,
5. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
6. D'amortir cette dépense au moyen de 20 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

Le délai référendaire expire le 12 février 2021.

Avusy, le 23 décembre 2020.